

Chapitre 13

Des milieux ancreurs de spécificités Le cas des terrasses ardéchoises et cévenoles



Pierre-Antoine Landel

Université Grenoble-Alpes

UMR PACTE

Grenoble, France

pierre-antoine.landel@univ-grenoble-alpes.fr

Terrasses

Banalisation

Arrière-pays
méditerranéens

Patrimonialisation

Spécification

Territorialisation

Les terrasses des arrière-pays de la Méditerranée interrogent. Pour certains, elles ne sont qu'un marqueur banal de l'agriculture de pente que l'on retrouve, dans nombre d'autres espaces de montagne, à l'échelle planétaire. Pour d'autres, elles constituent des patrimoines à transmettre, moteurs de transformations identitaires contemporaines. Les observations menées en Ardèche et dans les Cévennes montrent qu'elles témoignent de la fragmentation de ces arrière-pays. Sous l'effet du profond mouvement de métropolisation et de littoralisation, qui marque tout le pourtour méditerranéen, les terrasses deviennent des « mosaïques mouvantes » dont les formes et les fonctions méritent d'être explorées. Pour partie, elles constituent des périphéries périurbaines, porteuses d'habitat proches des villes, mais aussi d'espaces récréatifs et touristiques plus éloignés. Plus à l'écart des flux de toutes sortes, elles deviennent des marges, marquées par l'isolement, le vieillissement des populations qui ne tiennent que par une lutte sans relâche pour le maintien d'un minimum de services publics.

Pourtant, çà et là, ces marges deviennent productives et innovantes. C'est cette situation qui a retenu notre attention. Nous avons étudié le cas de 5 productions spécifiques développées dans les montagnes ardéchoises et les Cévennes. L'analyse montre qu'en parallèle à une tendance à la banalisation, l'ancrage local de ces spécificités repose sur une triple trajectoire de spécification de produits, mais aussi de territorialisation et de patrimonialisation des terrasses qui les ont portés. Dans certains cas, les terrasses deviennent des espaces de résilience, en particulier face à des changements climatiques, et contribuent à l'entrée en transition des territoires.

The terraces of the Mediterranean hinterland are a source of concern. For some, they are only a common marker of slope agriculture, which is found in many other mountain areas around the world. For others, they constitute heritage to be transmitted, drivers of contemporary identity transformations. Observations carried out in the Ardèche and Cévennes show that they testify to the fragmentation of these hinterlands. Under the effect of the profound movement of metropolization and coastalization, which marks the entire Mediterranean region, terraces are becoming « moving mosaics » whose forms and functions deserve to be explored. In part, they constitute peri-urban peripheries, providing housing close to cities, but also recreational and tourist areas further away. No longer isolated from flows of all kinds, they become margins, marked by isolation and the ageing of populations, which are only held together by a relentless struggle to maintain a minimum level of public services.

Yet, here and there, these margins become productive and innovative. This is the situation that caught our attention. We studied the case of 5 specific productions developed in the Ardèche mountains and the Cévennes. The analysis shows that, in parallel with a trend towards trivialisation, the local anchoring of these specific features is based on a triple trajectory of product specification, but also of territorialisation and heritage of the terraces that have brought them about. In some cases, terraces become spaces of resilience, particularly in the face of climate change, and contribute to the transition of territories.

Introduction

Comme d'autres zones de pente, les arrière-pays méditerranéens sont marqués par les terrasses qui leur confèrent une spécificité paysagère. Elles « occupent souvent des versants entiers sur des dénivellations impressionnantes, décomposant la pente en une série de paliers proches de l'horizontale et en marches verticales » (Blanc, 2001, p. 14). Elles s'observent en Algérie, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie, au Liban, au Maroc, et en Turquie. Résultant d'une histoire longue de construction, d'habitation et de valorisation des pentes, elles résultent de l'interaction entre les sociétés paysannes et leurs milieux.

Ces terrasses témoignent des densités de population qui ont marqué ces arrière-pays, des façons d'habiter, de produire, de s'alimenter aux différents époques de l'occupation des pentes. Elles ont permis l'adaptation des sociétés locales à ces milieux et ont constitué des supports à une agriculture vivrière, lorsque l'agriculture paysanne était marquée par une forte autarcie des exploitations.

Aujourd'hui, ces terrasses sont présentes dans de nombreux sites. Même si le couvert végétal les rend parfois invisibles, elles structurent encore de vastes espaces de pentes. Pour des observateurs des espaces ruraux, elles amènent à poser deux questions. La première porte sur la capacité des paysages de terrasses à offrir des outils de représentation des trajectoires des territoires qui les portent. La seconde porte sur la capacité des terrasses à participer à la relance des capacités productives des arrière-pays méditerranéens.

Notre hypothèse est que les terrasses

méditerranéennes offrent une représentation des dynamiques des arrière-pays méditerranéens et de la vigueur des processus de différenciation qui les affectent. Dans certaines conditions, émergent des terrasses supports d'innovations et de spécifications.

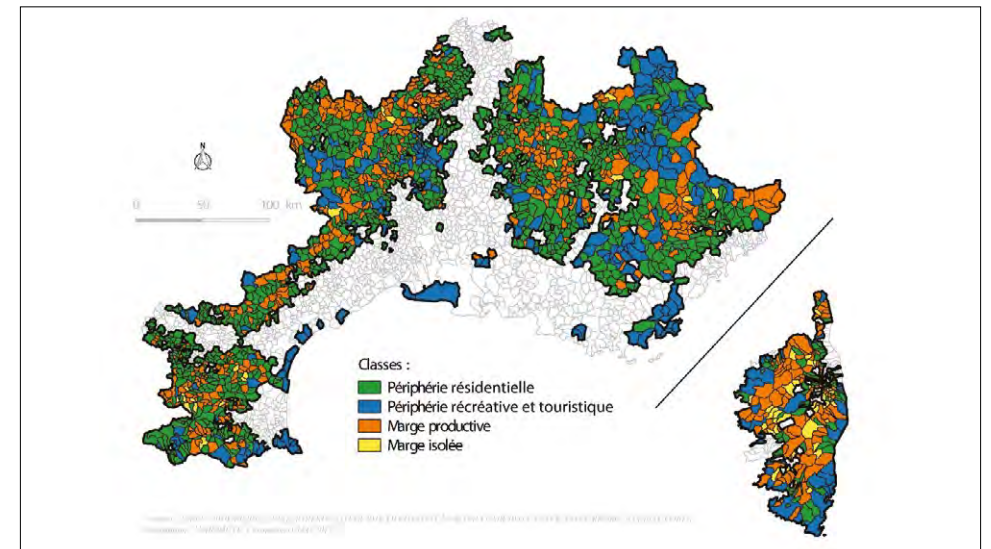
I. Les paysages de terrasses, marqueurs de dynamiques différenciées

Un travail de caractérisation des arrière-pays méditerranéens (Landel et alii, 2017) montre que ceux-ci s'inscrivent dans des dynamiques diversifiées, en fonction de la variation de l'intensité de leurs relations aux flux de tous ordres qui les traversent (Figure 1). Partant d'un continuum marqué par les liens entre les ports et leurs espaces d'approvisionnement, la métropolisation comprise comme un processus de concentration des flux de personnes, d'informations, et de produits ou de capitaux explique la fragmentation de ces arrière-pays, entre périphéries et marges. Certaines périphéries restent proches des centres, d'autres s'en éloignent tout en maintenant de solides relations productives, résidentielles, touristiques et récréatives. De la même façon, la marge n'est pas nécessairement caractérisée par la seule distance au centre. Elle peut se rapprocher de ce dernier, au travers d'une mise à l'écart des voies de communication qui fait que certaines

d'entre elles deviennent des marges isolées, même à proximité des centres, voire en leur cœur. Ces dynamiques font des arrière-pays méditerranéens une « mosaïque mouvante » dont les moteurs méritent d'être explorés.

Une approche statistique multicritères à l'échelle communale a permis de proposer un gradient d'appartenance à des arrière-pays. Pour étudier le fonctionnement des arrière-pays, l'analyse des flux de déplacements liés aux mobilités domicile-travail a été privilégiée, ou au contraire, son degré d'autonomie a été estimé, au regard de la part d'activités productives. C'est ainsi que la notion d'espaces défavorisés peut être caractérisée au travers des relations qu'ils entretiennent avec les avant-pays. Entre relégation, complémentarité proche ou lointaine et spécification s'affirment quatre types qui mériteraient d'être mieux caractérisés au regard de critères exprimant le degré d'autonomie territoriale.

Figure 1 : répartition des communes selon les 4 dynamiques d'arrière-pays méditerranéens français (2010/2015) Source : Landel P.A., Mao P., Rey A., Robinet N, 2017.



L'observation des terrasses ardéchoises et cévenoles permet de confirmer cette différenciation, en identifiant 4 types de dynamiques reposant sur une différenciation entre deux types de situations (périphérie et marge) au sein desquelles deux sous-divisions peuvent être opérées : périphérie « résidentielle » ou « récréative et touristique » / marge « productive » et ou « isolée ». Les « périphéries » se définissent par une dépendance aux avant-pays. Cette dépendance peut être liée à une proximité géographique qui en fait des espaces de résidence des actifs travaillant dans les avant-pays, ou des espaces récréatifs et touristiques connectés à ces derniers. Les marges sont caractérisées par une situation d'entre deux, entre ce « qui n'est plus et ce qui n'est pas encore », qui leur confère une certaine souplesse dans les rapports aux avant-pays.

I.1 La périphérie résidentielle

La « périphérie résidentielle » qui correspond à la situation d'un territoire dans lequel les actifs travaillent ailleurs, dans l'avant-pays de référence du territoire. Ce type d'espace est caractérisé par un fort taux de mobilité domicile/travail. Les emplois y relèvent d'activités de service, inclus dans la sphère dite « sphère présentielle ». La terrasse y est support de résidences de qualité, offrant des aménités liées à la qualité du bâti, à la possibilité de jardins de proximité et l'ouverture aux paysages.



Photo 1 : Extension périurbaine au Cheylard (Ardèche).
(© Photo : C. Blanc)



Photo 2 : le rural de la périphérie résidentielle : Extension péri rurale à Jaunac (Ardèche).
(© Photo : C. Blanc)

I.2 La périphérie récréative et touristique

La « périphérie récréative et touristique » correspond à des espaces touristiques marqués par un fort taux de résidences secondaires et une forte capacité d'accueil. La distance géographique est plus importante avec les avant-pays dont ils dépendent. Son caractère d'arrière-pays est très marqué, mais les aménités paysagères facilitent l'implantation de résidences secondaires et de campings, accompagnant le développement d'activités récréatives et touristiques. Le jardin y occupe une place remarquable, avec l'installation fréquente de piscines.



Photo 3 : Paysages de terrasses et résidences secondaires en Ardèche : Terrasses et résidences secondaires à Vernon (Ardèche). (© Photo : C. Blanc)



Photo 4 : Paysages de terrasses récréatives et touristiques en Ardèche : Camping du Pommier à Villeneuve de Berg (Ardèche). (© Photo : C. Janin et L. Vidal)

I.2 Les marges isolées

Les « marges » correspondent quant à elles à des espaces plus autonomes et à des niveaux divers, déconnectés des dynamiques des avant-pays.

Les « marges isolées » correspondent à des espaces plus autarciques et aux dynamiques économiques moins marquées (part faible de l'agriculture et de l'artisanat par exemple,

taux d'accès à l'emploi faible). Ces espaces connaissent un vieillissement de la population (indice de vieillissement et part de retraités au-dessus de la moyenne des arrière-pays). Le tourisme est peu représenté hormis sous la forme de résidences secondaires. Si elles restent visibles, les terrasses y sont dégradées et support d'un couvert végétal de friches ou forestier.



Photo 5 : Terrasses abandonnées à Saint-André-Lachamp (Ardèche)
(© Photo : C. Blanc)

I.4 Les marges productives et innovantes

Les « marges productives » correspondent à des arrière-pays dans lesquels la plupart des habitants résident et travaillent. L'activité

agricole et l'artisanat constituent encore une part importante dans l'économie du territoire. Le taux d'entreprises unipersonnelles est élevé. Les terrasses y sont entretenues, car supports d'activités productives, reposant sur des productions à fortes spécificités.



Photo 6 : Vignoble et oliveraies à Rosières (Ardèche)
(© Photo : C. Blanc)

C'est cette dernière situation qui retient notre attention. Elle pose la question des processus qui ont permis le maintien de ces productions, dans des conditions de compétitivité très défavorables par rapport à d'autres situations. Du fait de l'étroitesse des parcelles et des difficultés d'accès ou

de mécanisation, on estime que les coûts de production sont de 25 à 35 % plus élevés que ceux d'une agriculture mécanisée. Pourtant, certaines productions s'y développent avec des résultats intéressants. C'est ainsi qu'en Ardèche et dans les Cévennes, des terrasses productives sont support de relances de



Photo 7 : Oignons doux des Cévennes à Saint André de Majencoules (Gard)
(© Photo : C. Blanc)

productions anciennes, parfois abandonnées. Ont pu être identifiés la châtaigne, les pommes de terre, le vin, les oignons, le Picodon, pour lesquels des processus ont pu être étudiés et caractérisés.

Les terrasses peuvent être conçues comme des supports physiques, dont les relations avec les spécificités méritent d'être interrogées. Chacune d'entre elles peut faire l'objet d'un récit, interrogeant le processus de relance de productions anciennes et leurs liens plus ou moins forts avec les terrasses. Tous interrogent le lien entre la spécificité des paysages et produits spécifiques.

Notre hypothèse est que les paysages de terrasses constituent des milieux « ancreurs » des produits spécifiques à la condition que des coordinations d'acteurs garantissent en permanence ce lien au lieu.

II. Caractériser les trajectoires d'ancrage des spécificités

Pour discuter cette hypothèse, nous proposons de procéder à une analyse comparative de différentes productions spécifiques des pentes ardéchoises et des Cévennes, présentes, de façon plus ou moins exclusive, sur des terrasses. À partir d'une observation sur près de 20 années des dynamiques portées par les territoires des pentes ardéchoises, de sources bibliographiques et d'observations diverses, notre approche a mobilisé une grille d'analyse commune à 5 productions présentes dans les terrasses cévenoles de l'Ardèche et du Gard : la châtaigne d'Ardèche, le Picodon de l'Ardèche et de la Drôme, le vin de Chatus, l'oignon doux des Cévennes et la pomme de terre de l'Eyrieux. Quatre d'entre elles sont classées en Appellation d'Origine Protégée (AOP), qui permet d'authentifier le lien aux terroirs qui les portent.

II.1 À l'origine, des coordinations d'acteurs différenciés

De façon plus importante que nombre de territoires ruraux, les pentes cévenoles et gardoises ont connu depuis le milieu du XIX^e siècle des processus d'exode rural intenses, qui ont conduit à la dévitalisation de nombre de communes, marquées par le vieillissement des populations et la forte diminution du nombre d'exploitations agricoles. À partir des années 1960, des néoruraux se sont installés en « cinq vagues » successives (Rouvière, 2017), sur des exploitations délaissées. Après un mouvement porté par des visées utopiques, la vague suivante est sensiblement différente : « Il s'agit, non plus de bâtir les fondements d'une société et d'un homme

nouveau, mais de vivre dans un environnement plus sain, loin de la ville et d'une façon proche de la nature, de se procurer un revenu décent en s'insérant dans le système économique et de s'intégrer socialement à la population autochtone ». Ces « néo-entrepreneurs » ont participé à la relance de productions tombées en désuétude. Cette situation est décrite dans les différents processus de relance.

En parallèle, un certain nombre d'agriculteurs restés sur place affirmaient la nécessité de maintenir ces productions traditionnelles. La modernisation de l'agriculture les vouait à la disparition, ainsi que celle des savoirs et savoir-faire transmis de génération en génération qui caractérisaient les civilisations paysannes. Ils pressentaient la valeur de l'authenticité et la nécessité de transmettre les savoirs et savoir-faire qui y sont liés. Certains des néoruraux sont allés à leur rencontre, afin de recueillir ces savoirs et savoir-faire en voie de disparition. Dans un contexte de crises d'origines diverses, ces coordinations ont été à l'origine de processus de spécification. Leur efficacité a reposé sur les complémentarités entre des néoruraux porteurs de regards externes capables de détecter des qualités spécifiques à des productions délaissées, qui pouvaient intéresser des clientèles extérieures au territoire, et des producteurs locaux qui maîtrisent les savoir-faire et cherchaient à les transmettre.

Sur les terrains étudiés, ce processus est particulièrement marqué pour la filière châtaigne, qui va faire l'objet d'une relance à partir d'une alliance entre des castanéiculteurs, titulaires de responsabilités professionnelles, un technicien de la chambre d'agriculture et plusieurs exploitants néoruraux (Dupré, 2002). Investis dans la plantation et la greffe des châtaigniers, certains d'entre eux y ont associé d'autres productions d'élevage ou de

petits fruits et développé des circuits courts de valorisation. Il en a été de même pour le Picodon, pour lequel la patiente élaboration d'une appellation a reposé sur la rencontre entre une agricultrice traditionnelle de l'Ardèche et un de ses pairs des montagnes de la Drôme, puis l'engagement important d'un néorural ardéchois. La relance de la pomme de terre de l'Eyrieux a résulté de l'engagement de 4 collectifs de producteurs locaux et de 2 autres collectifs dédiés à la collecte de matériel végétal ancien et à la transmission des savoir-faire (Garçon, 2015, p. 201). Parmi eux, un ancien diplomate résidant en Ardèche, et un néorural installé en 1968, ont participé activement à la relance, avec l'appui de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Le cépage Chatus, détruit par le phylloxera en 1880, a été sauvegardé par une famille locale, et relancé par les agriculteurs de communes fortement dotées en terrasses, avec l'appui du directeur d'un centre œnologique.

À partir de ces relances vont se mettre en place trois trajectoires distinctes de spécification, de territorialisation, de patrimonialisation. Elles ont été motrices des dynamiques d'ancrage local de ces productions.

II.2 Trajectoires de spécification

Pour chacune des productions étudiées, des récits accompagnent la description du processus de spécification. L'histoire longue inscrit ces spécificités dans une succession de phases d'émergence, de développement, de crise, voire de ruptures. Dans une période plus récente, à partir de la crise de 1973, les processus de relance témoignent d'une

quête de l'authentique, compris comme un « processus social constamment produit et reproduit au quotidien » (Benson, 2013 : 502). Ici comme ailleurs, dans un contexte de perte de compétitivité par les prix, sur des marchés de plus en plus ouverts, nombre de territoires ruraux ont engagé la relance de productions anciennes, sur la base de la combinaison de 3 caractéristiques : « la reprise d'un trait culturel abandonné ou sa conservation pour de nouvelles raisons ; l'accompagnement de cette renaissance par diverses manifestations culturelles ; l'élaboration d'un modèle, d'un discours normatif associé à cette réinvention » (Bromberger et alii, 2004, p. 13). Plutôt que la recherche du meilleur prix, l'accès au marché repose sur la différenciation du produit. Celle-ci repose d'abord sur la mise en évidence de qualités intrinsèques aux produits, ce qui signifie qu'elles lui sont propres. Le tableau ci-dessous propose pour les cinq productions étudiées, différentes qualités mobilisées dans les processus de valorisation.

Des processus de banalisation quasi simultanés

À ces processus de spécification, peuvent être associés de façon quasi systématique des processus de banalisation. Ces derniers prennent des formes diverses selon les cas et l'importance de la production. Ainsi, la filière châtaigne voit le développement de vergers hybrides et irrigués dans le département voisin de la Drôme (vallée du Rhône), mais aussi parfois sur des exploitations castanéicoles, à côté des vergers en terrasses. Une usine de transformation de châtaignes importées, transformées en crème de marrons générique s'est implantée dans un département

Tableau 1 : Les 5 spécificités étudiées, en lien avec les terrasses (Sources : divers documents liés aux produits.)

	Processus de spécification
Variabiles	Aliment de base jusqu'à la fin du XIX ^e siècle, la châtaigneraie constitue une ressource polyvalente : le fruit pour l'alimentation humaine et animale, le bois pour la construction, l'ameublement, les piquets et le chauffage, les feuilles pour l'alimentation animale, les fleurs pour le miel et les bogues pour le compost. L'extraction industrielle du tanin à partir de la fin du XIX ^e siècle entraîne le déclin du verger, qui fait l'objet d'une relance à partir des années 1980, sur la base de la reconnaissance de qualités spécifiques : Qualités nutritionnelles : aliment complet, sans gluten, pauvre en matières grasses, riche en sucres lents, en minéraux et en vitamines (E, B et C). Qualités gustatives : châtaignes séchées, farine, crème, marrons glacés, purée de châtaignes, liqueur de châtaigne, biscuits, préparations pour flans, chips. Une AOC est mise en place en 2006, une AOP en 2014, pour 118 communes de l'Ardèche, 7 du Gard et 2 de la Drôme, et concerne 3 produits : châtaigne fraîche, châtaigne sèche et farine de châtaigne. Fruits issus de 65 variétés traditionnelles ardéchoises. 6 000 ha de vergers « entretenus » produisent 5 000 tonnes (fortes variations) par an, représentant 1 000 ramasseurs dont 500 exploitants agricoles. Les prix sont en hausse : 0,75 euros par kg en 2006, 1,2 euros par kg en 2014, 1,3 à 1,5 euros aujourd'hui pour de petits calibres, 3 à 3,50 euros kg pour de gros calibres.
Oignons doux des Cévennes	La production relève de la tradition de l'oignon « de Saint-André », cultivé en terrasses sur des sols filtrants granitique et schisteux à une altitude inférieure à 600 mètres. Elle repose sur les Qualités nutritionnelle et gustatives suivantes : oignon de gros calibre à chair blanche, de bonne conservation, chair craquante et juteuse, absence de piquant et d'amertume. La coopérative des oignons des Cévennes joue un rôle central dans le processus de spécification. Une AOC est mise en place en 2003 et une AOP en 2008 sur 32 communes. La production se développe sur 46 ha, pour 130 producteurs (50 tonnes/ha). 400 tonnes ont été produites en 2004, 2 400 tonnes aujourd'hui au prix de 2 euros par kg sortie coopérative.
Picodon de l'Ardèche et de la Drôme	Il s'agit d'une production traditionnelle relancée dans les années 1980, devenue AOC en 1983, AOP en 1996 sur une aire bi-départementale. Qualités intrinsèques : fromage au lait cru de chèvre à pâte fraîche + affinage (plus ou moins important), d'un poids moyen de 100 g. Qualités nutritionnelles et gustatives : forte variété gustative, goût « franc, capricieux avec des notes de noisette, de légères notes de champignon et parfois du piquant, sans trop de salinité ni d'acidité » 360 exploitations (plus de 1 000 emplois), 530 tonnes en 2017 (9 000 000 de Picodons), production en hausse, prix variables selon qualité (1,80 euros par fromage)
Pommes de terres de l'Eyrieux	La production a été relancée à la fin des années 1990 par différents collectifs. Il n'existe pas d'Appellation, mais le territoire s'est vu attribuer en 1993 le label « paysage de reconquête ». Qualités nutritionnelle et gustatives : fraîcheur (primeur) et goût Chaque producteur commercialise pour son propre compte. Les circuits de commercialisation sont diversifiés, mais plutôt éloignés de l'aire de production : Prix : + de 3 euros le kg
Vin de Chatus	Cépage ayant fait l'objet d'une relance en 1990, représentant aujourd'hui 50 ha, dont 2 plantés en 1888, dans les Cévennes ardéchoises, sur des terrasses (faïsses), 30 vigneron produisant 150 000 bouteilles. Qualités intrinsèques : grosses grappes à petits grains noirs bleutés cultivés sur sols gréseux Nutritionnelle et gustatives : vin riche en couleur, tannique, vins de garde (5 à 10 ans), s'améliorant en vieillissant.

limitrophe de l'aire d'appellation. Le picodon voit le développement d'élevages, au sein desquels les parcours des chèvres sont de plus en plus limités, voire inexistantes, y compris dans les communes de montagne. La pomme de terre de l'Eyrieux, au départ

réservée aux terrasses, s'étend à des cultures de plein champ, et la coopérative des vins de Chatus a connu un changement d'équipe de direction, suite à un débat sur l'opportunité de poursuivre le développement de cuvées issues de parcelles déterminées. Ce double

processus de spécification/banalisation amène les producteurs et acteurs locaux à approfondir des dynamiques d'ancrage de ces spécificités au travers de deux processus : la territorialisation et la patrimonialisation.

II.3 Trajectoires de territorialisation

L'ancrage territorial des spécificités s'inscrit dans un contexte de mondialisation marqué par une mobilité sans limites des produits. La question de leur ancrage, c'est-à-dire de la puissance et de la pérennité du lien entre produits et lieu de production est devenue centrale. Elle est reconnue comme une « autre face indissociable de la mobilité » (Crevoizier, Jeannerat, 2009). Cette mobilité concerne aussi les spécificités qui sont mises en circulation sur les marchés internationaux, et sans cesse mises à l'épreuve de multiples processus de banalisation. Au travers d'un précédent article, nous avons défini l'ancrage comme « la résultante dynamique de la co-construction située et intentionnelle, par diverses catégories d'intervenants, de liens matériels et immatériels entre un lieu (un terroir, un milieu) et une ou plusieurs de ses composantes spécifiques » (Aderghal et al., 2017, p. 359). Cette co-construction aboutit dans certains cas à la constitution de territoires, avec un « dedans », qui inclut des aires de production des spécificités et un « dehors » qui les en exclut. Cette construction résulte de coordination d'acteurs organisés collectivement pour approfondir l'ancrage de ces spécificités.

Ce territoire fait système, en ce sens qu'il permet des interactions entre des sous-systèmes différenciés parmi lesquels on peut observer :

- le sous-système des ressources naturelles,

ou socio-écologiques, qui conditionne la nature du système productif ;
- le sous système productif, qui traduit l'existence de filières économiques, plus ou moins intégrées au territoire de l'amont à l'aval de la production ;
- le sous-système sociotechnique, qui traduit les compétences et les savoir-faire mobilisés sur le territoire ;
- le sous-système institutionnel et politique, qui traduit la plus ou moins forte articulation entre des acteurs publics intervenant sur le territoire et leur capacité d'interférer avec d'autres acteurs.

Ces sous-systèmes se transforment dans la durée selon des trajectoires différenciées. De par leurs caractéristiques, les terrasses présentent l'intérêt de relier ces différents sous-systèmes. Leur construction dépend totalement des ressources naturelles mobilisables. Leur exploitation génère des productions spécifiques, reliées au terroir et au climat. Elles sont le cadre de production et de circulation des connaissances localisées. Enfin, alors qu'elles sont souvent rendues invisibles par le couvert végétal ou leur effondrement au cours du temps, la gouvernance locale va contribuer à les révéler, puis à les valoriser.

Parmi les cinq spécificités étudiées, la construction du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche met en évidence la possible convergence de ces sous-systèmes, en parallèle avec la relance de la châtaigneraie ardéchoise. Durant toute la phase d'étude, le projet de parc a porté le nom de PNR de la « Châtaigneraie ardéchoise », fait de paysages occupés par des châtaigneraies anciennes installées en terrasses. Ces terrasses sont un élément structurant du parc naturel régional qui va contribuer à l'appropriation du projet par nombre d'acteurs internes, mais aussi

externes au territoire. La référence aux liens entre la châtaigneraie et les terrasses est bien présente dans la charte constitutive du parc, puis dans sa révision intervenue en 2013 : « Le châtaignier et les terrasses sont sans nul doute les éléments les plus visibles et transversaux de cette culture commune : ils marquent la plus grande partie du territoire et témoignent de l'harmonie des activités humaines avec un environnement difficile mais privilégié », extrait de la Charte du parc 2001-2012. « Les terrasses de pierres sèches édifiées par les hommes afin de pouvoir cultiver et vivre sur les pentes, qui constituent des « permanences » à la fois dans le temps et dans l'espace », extrait de la Charte du parc 2013-2025.

Au final, le nom du parc naturel régional a été modifié, au fur et à mesure que la gouvernance du projet échappait aux castanéiculteurs pour être portée par les collectivités territoriales, ainsi que la loi le prévoit. Le parc est devenu « des monts d'Ardèche », sur la base d'une toponymie de massif courante dans les parcs naturels régionaux. Cette situation, où la relance d'un produit est à l'origine d'un territoire de parc naturel régional, reste exceptionnelle. Elle marque la force des liens entre un produit et un territoire, et impactant tous les sous-systèmes qui y sont associés. Cette dynamique productive va en entraîner d'autres, au travers de la relance d'autres productions spécifiques au territoire et au paysages de terrasses. Ainsi les relances de la pomme de terre de l'Eyrieux et le vin de Chatus vont être accompagnées par le parc naturel régional après sa création, dans le cadre des processus de spécification et de création de marques « parc ». Ces deux productions sont, au départ, exclusives des paysages de terrasses. L'AOP Picodon fait exception dans les appellations, en ce sens qu'elle

est délimitée par les territoires administratifs des deux départements de la Drôme et de l'Ardèche. Le Picodon n'en reste pas moins constitutif de l'identité méditerranéenne des montagnes des deux départements. En contribuant à l'entretien d'espaces de pente embroussaillés, la chèvre révèle les terrasses et contribue à leur réappropriation en tant que patrimoine.

Plus au sud, l'oignon doux des Cévennes contribue à la construction d'une intercommunalité originale. Il s'agit de maintenir un territoire rural vivant, dans un contexte de constitution de grandes intercommunalités, le plus souvent rattachées à des villes d'importance. En opposition à ce que leur impose ce contexte, les communes ont opté pour la constitution de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres solidaires » rassemblant 16 communes, 5 700 habitants sur 475 km². La densité de 12 habitants au km² va à l'encontre des normes mobilisées par la dernière loi qui accompagne la recomposition des intercommunalités (loi Notre de 2014). Le territoire, dont l'économie a longtemps reposé sur l'industrie textile, a connu un fort exode rural. Il appartient aujourd'hui à la zone d'adhésion du Parc national des Cévennes, et est composé de 3 bassins de vie, où l'important est « l'intérêt de chacun à faire de la place à tout le monde » (entretien avec un maire, janvier 2018). L'intercommunalité est fortement engagée dans la production d'oignons doux. Elle est propriétaire du bâtiment de la coopérative, et participe à des programmes de restauration des terrasses, à des fins d'agrandissement des exploitations ou d'installation de jeunes agriculteurs.

Ces éléments témoignent de la permanente interaction entre les processus de spécification des productions et la construction de

territoires qui leur sont associés. Les terrasses constituent des supports de ces liens aux lieux, et contribuent à limiter les impacts des processus de banalisation à l'œuvre.

II.4 Trajectoires de patrimonialisation

La ressource patrimoniale est définie « comme un objet matériel ou immatériel sélectionné, révélé et transmis par un collectif social et engagé dans un projet pour sa référence temporelle, dans un objectif de durabilité » (Landel, Senil, 2016, p. 240). Le patrimoine apparaît comme un objet construit et engagé dans une coordination d'acteurs du territoire pour assurer sa permanence et s'opposer aux crises et aux ruptures qui affectent les territoires. La patrimonialisation renvoie aux actions spécifiques de construction « avec le temps », sélectionnant des « attracteurs » qui servent au groupe à « tenir ensemble » (Micoud, 2000). La force du patrimoine réside dans l'association, la mise en commun, le partage d'éléments considérés comme différents. Les terrasses, considérées comme patrimoines transmis et à transmettre, s'inscrivent dans un processus de patrimonialisation décomposable en différentes étapes. Depuis les années 1980, Les paysages de terrasses ont fait l'objet de travaux de recherche, et particulièrement de deux thèses (Castex, 1983 ; Blanc, 1984). Ces recherches ont été suivies des premiers programmes de restauration en Méditerranée française, en lien avec d'autres régions européennes. De 1996 à 2008, ce sont 5 programmes européens qui se sont succédés pour procéder aux premiers inventaires des terrasses en milieu alpin et méditerranéen. Ces travaux ont contribué à révéler un patrimoine qui était le plus souvent invisible, alors qu'il était constitutif des

identités des arrière-pays méditerranéens. Dans le même temps, se mettaient en place des formations autour de la construction en pierre sèche, et la mise en exposition de ces dernières, au travers de multiples ouvrages ou différents lieux d'exposition : conservatoires des terrasses de Chirols et de Saint-Michel-de-Chabrillanoux (07). Certains sites ont fait l'objet d'une labellisation. Ainsi, en 1993, la vallée de l'Eyrieux a reçu le label « paysages de reconquête » attribué par la mission paysages du Ministère de l'environnement, de façon à renforcer les liens entre un produit, un paysage et un territoire.

Toutes les étapes du processus de patrimonialisation étaient rassemblées, à l'exception de la valorisation. Ainsi qu'en témoigne un agriculteur engagé dans la relance de la pomme de terre de l'Eyrieux, « si on veut que ça reste, il faut que les gens vivent dessus ». La valorisation des terrasses passe par la relance d'une agriculture productive, liée à la terrasse par des produits issus des processus de spécification décrits précédemment. De même que pour les terrasses, plusieurs de ces productions sont engagées dans des processus de patrimonialisation, qui les inscrivent sur la durée. Plusieurs d'entre eux font l'objet de d'études approfondies, les reliant à l'histoire du territoire, à l'origine de nombreuses publications d'ouvrages reliant patrimoines, produits spécifiques et territoires. Pour la châtaigne, plusieurs villes et villages ont relancé depuis l'après-guerre des foires et des festivités : Privas (1945), Desaignes et Antraigues (1989), Joyeuse (1993), Saint-Pierreville (1999). Depuis 1999, ces événements ont été coordonnés par le comité d'études puis par la Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, qui les a transformés en « castagnades ». Ils sont aujourd'hui au nombre de 11 et s'inscrivent dans une démarche qualitative, en impliquant exclusivement des exposants en lien direct

Conclusion

avec le territoire et en y associant des actions culturelles.

Le Picodon n'était pas en reste, avec 7 manifestations recensées autour de lui en 1996. La sortie du vin de Chatus est fêtée tous les ans en décembre. La récolte de l'oignon doux l'est à la fin du mois d'août à Saint-André-de-Majencoules, et fin octobre depuis 25 ans. L'oignon est associé à la pomme pour une fête organisée au Vigan.

La figure 2 propose une juxtaposition dans le temps des trois trajectoires de spécification, de territorialisation et de patrimonialisation de produits agro-alimentaires, qui peuvent être associées au processus de patrimonialisation des terrasses de l'Ardèche et des Cévennes. Plusieurs constats peuvent être proposés.

Ces trajectoires commencent dans les années 1980, en parallèle des premiers signes de crise de l'agriculture « modernisée et spécialisée » et d'une perte de compétitivité de l'agriculture productiviste. Plutôt que de rechercher une solution dans la fuite en avant vers l'augmentation des rendements et la réduction des prix, certains vont chercher à affirmer des spécificités. Ils le font en associant des produits dotés de qualités spécifiques aux milieux singuliers que sont les terrasses. C'est sur ces terrains, réputés difficiles, mais porteurs de mémoires, à l'origine de paysages remarquables, avec des degrés d'adéquation variables entre les terrasses et les produits spécifiques. L'adéquation est totale dans les cas de l'oignon doux et du vin de Chatus, partielle pour la châtaigneraie et les pommes de terre de l'Eyrieux, plus lâche dans le cas du Picodon. Dans le cas de l'oignon doux des Cévennes, on se trouve dans la situation d'une convergence entre produits, producteurs et paysages qui montre la solidité de la combinaison entre la ressource territoriale et la ressource patrimoniale. La première renforce les liens entre le produit et le lieu, la seconde l'inscrit dans le temps, leur combinaison renforce l'ancrage local.

Dans les 5 cas, les processus de spécification peuvent être menacés par des processus de banalisation. Ces derniers peuvent prendre la forme du développement de productions hors des terrasses, mais aussi d'introduction de variétés hybrides, plus productives, sans lien avec les pratiques

locales. À l'extrême, on assiste ainsi à l'importation de matières premières à des fins de transformation industrielle. Dans ces conditions, le renforcement de l'ancrage des productions aux territoires devient un impératif permanent. Il passe par la mise en parallèle de trois trajectoires : la première porte sur la spécification d'une filière, la seconde sur l'engagement d'un processus de territorialisation et la troisième y associe la patrimonialisation. Les exemples présentés laissent entrevoir les possibilités d'articulation entre les trois trajectoires.

Le processus de relance de la châtaigneraie ardéchoise apparaît comme un moteur puissant, mobilisant des coordinations d'acteurs différenciés, sur une aire importante, et entraînant la construction d'un parc naturel régional. Ce dernier va ensuite jouer un rôle dans la relance d'autres productions telles que le vin de Chatus ou la pomme de terre de l'Eyrieux. Cela ouvre l'hypothèse de l'existence de synergies entre les processus de spécification, de territorialisation et de patrimonialisation, qui expliquerait la vigueur de l'ancrage territorial des spécificités.

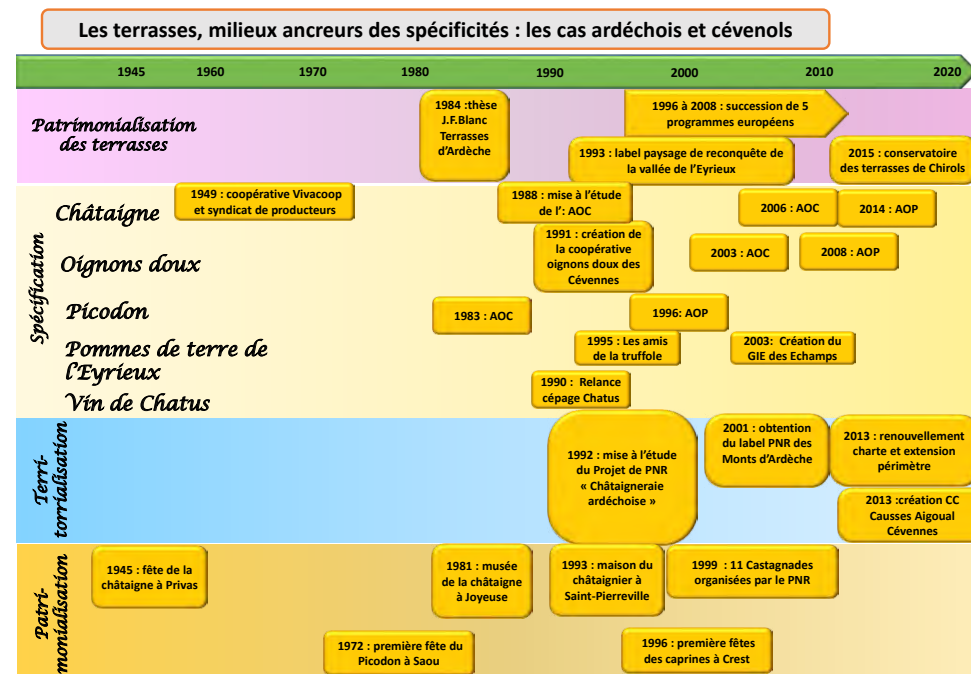
Les terrasses deviennent ainsi des milieux ancreurs de ces spécificités, dans la mesure où elles participent à ces processus de territorialisation et de patrimonialisation. Elles constituent des marqueurs puissants des relations entre des sociétés locales et les milieux, et contribuent à la construction de limites à l'intérieur desquelles se développent des spécificités. Elles constituent aussi des héritages, porteurs de la mémoire de ces sociétés, sélectionnés pour être transmis aux générations futures. Ces deux dimensions contribuent à la construction de liens solides, inscrits dans les territoires, mais aussi la longue durée.

Le risque devient alors celui de l'enracinement

(Debarbieux, 2014, p. 4) qui « renverrait à une inscription structurelle, plus forte donc, mais davantage capable de menacer l'acteur en question si l'environnement et la configuration spatiale venaient à changer de nature ou si l'acteur devait s'en éloigner ». La dépendance au milieu interroge la possibilité de changement et de transition vers d'autres systèmes, dans un contexte de crise globale. L'étude de terrain révèle que les terrasses peuvent être aussi des supports d'innovations sociales, « émanant de la société civile et visant à élaborer des réponses nouvelles à

des besoins sociaux nouveaux [...], dans un contexte économique et institutionnel qui ne répond pas ou plus à ces besoins » (Klein/Harisson, 2007). Le hameau abandonné du Viel Audon (Barras, 2008), installé sur un paysage de terrasses sur les rives de l'Ardèche, témoigne d'une reconstruction d'un lieu engagé aujourd'hui dans la transition agricole, alimentaire, énergétique et éducative (figure 9). Cette perspective invite à de nouvelles recherches sur les trajectoires des paysages de terrasses des arrière-pays du pourtour de la méditerranée.

Figure 2 : Le Viel Audon Balazuc (Ardèche) 2010.



Aderghal M., Casabianca F., Landel P.A., Michon G., Senil N.

- 2017 : « L'ancrage territorial des spécificités : regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens ». Ed. Hespéris-Tamuda, 52 (1), pp. 357-381.

Association « Mémoire d'Ardèche et temps présent »

- 2015 : Châtaignes et châtaigniers, nouveaux usages, nouvelles pratiques, N° 128. www.memoire-ardeche.com/cahiers/128.htm

Bassas B.

- 2008 : Chantier ouvert au public, Le Viel Audon, village coopératif, Valence, Éditions Repas, 190 p.
Castex J.M., 1983 : « L'aménagement des pentes et des sols dans les Alpes-Maritimes et le Var », thèse de doctorat

Blanc J.F et C.

- 2001 : Terrasses d'Ardèche, Paysages et patrimoine, 153 p.

Benson M.

- 2013 : « Living the» Real» Dream in la France profonde ? Lifestyle Migration, Social Distinction, and the Authenticities of Everyday Life, *Anthropological Quarterly* », 86(2), pp. 501-525.

Crevoisier O., Jeannerat H.

- 2009 : « Les dynamiques territoriales de connaissance : relations multilocales et ancrage régional », *Revue d'économie industrielle* <http://rei.revues.org/4072> (2009)

Debarbieux B.

- 2014. Enracinement – Ancrage – Amarrage : raviver les métaphores. *L'Espace géographique*, tome 43(1), 68-80. doi:10.3917/eg.431.0068.

Dupré L.

- 2002 : Du marron à la châtaigne. La relance d'un produit régional, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, 334 p.

Garçon L.

- 2015 : « Réinventer les pommes et les pommes de terre : une géographie de la qualité à l'épreuve des produits ordinaires », thèse de doctorat en géographie soutenue le 11 septembre 2015.

Klein J.-L., Harrison D.

- 2007, *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Montréal, Presses de l'Université du Québec.

Landel P.A., Mao P., Rey A., Robinet N.

- 2017 : « Les dynamiques des arrière-pays méditerranéens français : Une marquerie territoriale entre marge et périphérie » dans Roth H.(coord), *Espaces fragiles, Construction scientifique, dynamiques territoriales et action publique*, Clermont Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, pp. 213 à 229.

Landel P.A., Senil N.

- 2016 : « De la ressource territoriale à la ressource patrimoniale », dans Glon E. et Pecqueur B.(coord.), *Au cœur des territoires créatifs, proximités et ressources territoriales*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 237-245.

Rouvière C.

- 2015 : *Retourner à la terre, l'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960*, Presses Universitaires de Rennes, Centre d'Histoire sociale du XX^e siècle, 499 p.